

Compte rendu des réunions de rentrée

Ecole maternelle La Chenaie Genlis

Madame, monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un rappel de quelques-uns des points abordés au cours de la réunion de rentrée.

- **Horaires :**

L'inscription à l'école maternelle de votre enfant implique votre engagement pour une fréquentation régulière. Nous vous rappelons que les horaires de classe sont de 8h45 à 11h45 et de 13h35 à 16h35. L'accueil débute 10 minutes avant. Le portail sera donc ouvert à 8h35, 11h45, 13h25 et 16h35. Il est indispensable de respecter ces horaires afin de faciliter l'entrée des enfants dans leur journée d'école. Les élèves doivent entrer dans l'école en marchant accompagné d'un adulte jusqu'à la porte de l'école.

- **Absences :**

Pour toute absence prévisible, merci de m'en informer auparavant, si possible par écrit. Pour toutes autres absences, les parents doivent prévenir le jour même. Pour les autorisations d'absence exceptionnelles, un document est à retirer au préalable. Cette demande doit être impérativement renvoyée à l'inspection académique 1 mois avant l'absence avec l'avis de la directrice et celui de l'inspecteur.

- **Santé :**

Aucun médicament ne pourra être donné à l'école ni laissé dans le cartable des enfants. En cas de problème de santé, il faudra faire une demande de PAI auprès de la directrice.

- **Sécurité :**

A l'entrée en classe, l'enfant est confié à l'enseignant par un adulte souvent une ATSEM. A la sortie des classes, l'enfant est confié par l'enseignant à un parent ou à l'adulte désigné par écrit à l'avance par les parents. Je vous informe aussi qu'il y aura, au cours de l'année, des exercices obligatoires d'alerte incendie et des exercices visant à réagir en cas d'intrusion malveillante dans l'école. Le premier a déjà eu lieu le lundi 11 septembre.

- **Matériels :**

Il est déconseillé d'apporter à l'école des objets personnels sans rapport avec les activités pédagogiques. L'école décline toute perte de vol d'objets de valeur. Merci de marquer le prénom de l'enfant sur le sac et tous autres vêtements qu'il est susceptible de retirer (bonnet, manteau, gants, chaussons...) De plus, il est souhaitable d'habiller votre enfant de manière peu coûteuse, pratique et confortable.

- **Anniversaires :**

L'équipe pédagogique souhaite que la célébration des anniversaires soit un moment d'apprentissage. C'est pourquoi des ateliers cuisine seront mis en place pour permettre aux élèves de réaliser eux-mêmes les gâteaux d'anniversaire. Les ingrédients seront fournis par l'école.

- **Autres informations :**

-Les comptes-rendus des conseils d'école se trouveront sur le site de l'école.

-Les livrets scolaires de vos enfants reprenant les acquis vont seront transmis 2 fois dans l'année.

-Le règlement scolaire sera voté au prochain conseil d'école et sera porté à la connaissance des familles.

- Les enfants se rendront à la médiathèque et les GS à la piscine mais les dates n'ont pas été arrêtées. La PMI (protection médicale infantile) passera dans les classes mais nous ne savons pas encore les modalités (surement pour les moyens de fin d'année). L'école participe au projet école et cinéma. Les élèves se rendront 3 fois dans l'année au cinéma de Genlis. La photographie scolaire est fixée au 19 octobre.